



AVIS PUBLIC

Règlement 527-2020

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 527-2020 modifiant les clauses de taxation de certains règlements***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 23 avril 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 5 mai 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA